

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 3 décembre 2014 à 19 h 30  
Maison du citoyen**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Clément Charrette, chef de division permis et inspections  
Monsieur Marc CHARBONNEAU, Commandant PDQ 30  
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Le maire d'arrondissement Anie Samson présente monsieur Marc-André Bernier, premier bibliothécaire sourd œuvrant à la bibliothèque Le Prévost suite au Prix Innovation 2014 des services documentaires du Québec reçu par la bibliothèque Le Prévost.

---

**CA14 14 0434**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA14 14 0435****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014, à 19 h**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

- Dépôt de la résolution du Sud-Ouest relative à un réel accès à la justice à la Régie du logement.
  - Dépôt de la résolution du Sud-Ouest en appui aux centres locaux de développement (CLD).
  - La conseillère Mary Deros souligne les 50 ans de l'école de Taekwondo Chong Lee située sur le boulevard Saint-Laurent. Elle annonce une levée de fonds qui aura lieu le jeudi 4 décembre prochain pour la guignolée aux profits des magasins partage du district de Parc-Extension, sur la rue Jean-Talon à l'angle de Hutchison entre 7 h et 18 h. De plus, dans la journée du jeudi 4 décembre aura lieu le dévoilement du projet de Mosaïque Collective à la bibliothèque de Parc-Extension à l'initiative de deux résidentes de Parc-Extension. De plus, le 30 novembre dernier la Maison d'Athena, venant en aide aux femmes sans abri et victimes de violence conjugale, a souligné son 10<sup>e</sup> anniversaire et une soirée gala a été organisée à cette fin. Elle félicite toute l'équipe de l'organisme les boucliers d'Athena.
  - La conseillère Elsie Lefebvre joint sa voix pour féliciter la bibliothèque de Villeray qui est la première bibliothèque œuvrant auprès des sourds. Elle souligne que des articles sur les initiatives faisant rayonner Montréal sont parus dans la journée et que le Mange-trottoirs dans Villeray en fait partie. Aussi, elle souligne que suite aux vols ayant eu lieu dans le quartier, une assemblée avec Tandem et le PDQ s'est tenue. Elle ajoute qu'il y a eu des arrestations et que la situation est prise en main. Aussi dans Villeray, le 4 décembre à l'angle des rues Christophe-Colomb et Jean-Talon des dons pourront être faits pour les magasins partage. Elle remercie les organismes communautaires dans Villeray.
  - Le conseiller Frantz Benjamin souligne que la semaine dernière s'est tenue la Fête des enfants avec la Maison de la famille en partenariat avec Mon Resto, et il félicite les organisateurs. Il désire souligner que les cinq endroits le plus « in » pour s'entraîner à Montréal ont été répertoriés et que dans Saint-Michel, Le Lab en fait partie. Il souligne la présence de monsieur Antonio DelSonio qui s'implique pour un groupe d'ainés dans les activités sportives. Il souligne également l'inauguration des murales des colonnes sous l'autoroute 40, initiative de l'organisme MU. Il présente également ses vœux pour la période des Fêtes de Noël à tous les partenaires du quartier Saint-Michel.
  - Le conseiller Sylvain Ouellet souhaite de Joyeuses Fêtes à tous et souligne les guignolées à venir et demande à tous de donner généreusement. Il suggère de profiter des diverses activités de la Ville et également de celles prévues dans les parcs-natures. Il ajoute que ce samedi aura lieu une démonstration de Noël du Club asymétrique situé dans un ancien cinéma de la rue Bélanger.
  - Le maire d'arrondissement Anie Samson revient sur les murales de MU dans l'arrondissement qui donnent vie à nos murs. Pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Tohu et le 30<sup>e</sup> anniversaire du Cirque du soleil, MU a décidé de décorer dans le secteur des arts du cirque. Lors de l'inauguration, le président du Cirque du soleil était présent et a souligné l'importance d'être impliqué dans la communauté. Elle revient également sur les vols ayant eu lieu dans Villeray, et explique que des rencontres avec une quarantaine de citoyens ont eu lieu avec l'organisme Tandem. Elle félicite l'organisme pour ce qu'il offre au niveau de la sécurité. Elle souligne également l'importance de donner aux magasins partage pour les familles dans le besoin.
-

**10.06 - Période de questions du public**

À 19 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Louise Lavigne	Pétition suivi – Jardins du parc Jarry
Pierre Lamarre	Compte de taxes – Service de la performance organisationnelle
Ron Fitzsimmons	Statistiques de vols dans les 24 <sup>e</sup> et 25 <sup>e</sup> Avenue – Salle de conseil JFP
Antonio DelSonno	Amélioration du quartier Saint-Michel – Champodoré/Charland
Madame Archambault	Transport en commun – Propreté – sécurité
Nathalie Morin	Aménagement des parcs
Katherine Ouimet	Moteur au ralenti
Véronique Houle	Ancien hôpital chinois
Carole Mayer	Ancien hôpital chinois
Nathan Dratler	Autorisation véhicule libre-service et zone 30km

À 20 h 55

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre aux deux derniers citoyens inscrits de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

---

Ahmed Hanfaoui	Présentation de l'association Groupe action citoyens Saint-Michel
Carmen Palardy	Logements sociaux et abordables

---

**10.07 - Période de questions des membres du conseil**

À 21 h 05, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

**CA14 14 0436****Proclamation de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre 2014.**

CONSIDÉRANT que la Convention des Nations Unies de 1979 élimine toute forme de discrimination à l'égard des femmes;

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique des 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 assassinées parce qu'elles étaient femmes;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit et de notre société;

CONSIDÉRANT que la violence continue de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;

CONSIDÉRANT que la violence est un phénomène universel qu'on se doit de condamner;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de proclamer la journée du 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;
2. de condamner avec force la violence à l'égard des femmes et des filles, violence qui constitue une transgression des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tel que le souligne la Charte montréalaise des droits et responsabilités, s'engage à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA14 14 0437

**Octroyer un contrat à Aménagement De Sousa / 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 206 151,44 \$, incluant les taxes et les contingences (dépense de 212 335,98 \$ incluant les incidences). Ce contrat est octroyé en raison du PTI additionnel et les interventions se feront sur les rues visées par le PCPR 2015. Appel d'offres public PRR-14-05. (Programme de réfection du réseau routier local 2015) (6 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 212 335,98 \$ incluant les taxes, les contingences et les incidences pour l'exécution de travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres, aux fins de la réalisation du *Programme de réfection du réseau routier local 2015* financé par les services corporatifs et élaboré de concert avec la division de l'ingénierie et du développement du domaine public de l'arrondissement;

2. d'accorder à Aménagement De Sousa / 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 206 151,44 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-14-05);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146445004

---

#### CA14 14 0438

**Approuver un addenda au dossier d'octroi du contrat à la firme Girard-Hébert inc. pour un contrat de services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bélair afin que la dépense de 31 158,23 \$ soit assumée à 100 % par le budget du PAM - Programme Aquatique de Montréal et ne représente aucun coût pour l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver un addenda au dossier d'octroi du contrat à la firme Girard-Hébert inc. pour un contrat de services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bélair afin que la dépense de 31 58,23 \$ soit assumée à 100 % par le budget du PAM - Programme Aquatique de Montréal et ne représente aucun coût pour l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré un virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1141321006

---

#### CA14 14 0439

**Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), des locaux d'une superficie de 94,04 m<sup>2</sup> au deuxième étage de l'immeuble situé au 911, rue Jean-Talon Est, Centre Jean-Marie-Gauvreau (8027), pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, moyennant un loyer total de 23 420,64 \$, à des fins de bureaux pour la Direction de la culture de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), des locaux d'une superficie de 94,04 m<sup>2</sup> au deuxième étage de l'immeuble situé au 911 rue Jean-Talon Est, Centre Jean-Marie-Gauvreau (8027), pour une durée de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, moyennant un loyer total de 23 420,64 \$, à des fins de bureaux pour la Direction de la culture de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144733016

---

**CA14 14 0440**

**Octroyer une contribution financière de 547 533 \$ à l'organisme Patro Le Prevost, pour l'année 2015, et autoriser le versement pour un montant approximatif de 25 000\$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice général des prix à la consommation le tout en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière totale de 547 533 \$ à l'organisme Patro Le Prevost, pour l'année 2015, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif de 25 000 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice général des prix à la consommation en conformité avec le bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144951007

---

**CA14 14 0441**

**Autoriser la signature du projet de convention de services techniques entre la Ville et le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour le volet entretien sanitaire du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse et autoriser une dépense maximale de 48 303 \$ pour l'année 2015, en y ajoutant les taxes applicables s'il y a lieu.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention de services techniques d'entretien sanitaire à intervenir avec le Centre de Loisirs communautaire Lajeunesse inc. pour l'entretien sanitaire des espaces du bâtiment, situé au 7378, rue Lajeunesse, pour l'année 2015, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme Centre de Loisirs communautaire Lajeunesse inc. une dépense maximale de 48 303 \$ pour le volet entretien sanitaire, pour l'année 2015;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144951008

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0442**

**Accorder une contribution financière additionnelle totale non récurrente de 7 144 \$ aux organismes Mon Resto Saint-Michel et Conseil communautaire Solidarités Villeray dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales pour la solidarité (2013-2015) et approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent totalisant la somme de 7 144 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015), et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par les résolutions CA14 140152 du 6 mai 2014, et CA13 140009 du 5 février 2013, comme suit :

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Mon Resto Saint-Michel (129234)	Agent de mobilisation	4 981 \$	1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014
Conseil communautaire Solidarités Villeray (118189)	Comptoir alimentaire	2 163 \$	1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, les deux projets de convention à intervenir avec ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1143356014

**CA14 14 0443**

**Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour l'exploitation du complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance et entretien sanitaire) et octroyer une contribution financière de 343 974,24 \$ annuellement pour chacune des trois années, en y ajoutant les taxes applicables.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance et entretien sanitaire), dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à la Corporation de gestion des loisirs du parc, une contribution financière de 343 974,24 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour chacune des trois années;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144951009

**CA14 14 0444**

**Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre la Ville et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 3 181 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 3 181 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143356016

**CA14 14 0445**

**Autoriser la signature de projets de conventions entre la Ville et deux organismes, soit le Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension pour un montant de 3 639 \$ et l'Organisation des jeunes de Parc-Extension pour un montant de 10 000 \$, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2014-2015 et octroyer une contribution totale de 13 639 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir avec deux organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, pour l'année 2014, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, soit :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Organisation des jeunes de Parc-Extension	<b>Vue sur rue</b>	10 000 \$
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension	Projet d'intégration sociale par la réussite scolaire	3 639 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143356015

**CA14 14 0446**

**Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la TOHU, pour le projet C-Vert et octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec la TOHU, pour le projet C-Vert, pour une période de 10 mois, débutant le 15 septembre 2014 et se terminant le 31 juillet 2015, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, une contribution financière de 5 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143356017

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0447**

**Désigner monsieur Benoit Lacroix, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à titre de représentant de l'arrondissement au Comité d'investissement de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDEC Centre-Nord) et monsieur Alain Beaulieu, chef de division urbanisme et services aux entreprises à titre de représentant de l'arrondissement au Conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDEC Centre-Nord) pour remplacer monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner monsieur Benoit Lacroix, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au Comité d'investissement de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDEC Centre-Nord) et monsieur Alain Beaulieu, chef de division urbanisme et services aux entreprises à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au Conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDEC Centre-Nord) pour remplacer monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144055002

---

**CA14 14 0448**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1141038008

**CA14 14 0449**

**Autoriser les dépenses de l'exercice 2015 relatives à une commande ou à un service préapprouvés par le biais d'un contrat cadre et ce, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins et autoriser le directeur d'arrondissement à procéder aux virements de crédits nécessaires à la poursuite des opérations dans le cas de dépassement des budgets prévus.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser les dépenses de l'exercice 2015 issues d'ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement pour un montant n'excédant pas le budgets prévus à ces fins pour les éléments suivants :

- électricité	1 206 000 \$
- essence	1 116 200 \$
- sel et abrasifs	679 900 \$
- téléphonie (incluant cellulaires et téléavertisseurs)	313 500 \$
- pierre, sable, béton et asphalte	300 900 \$
- produits chimiques pour l'entretien des piscines	82 000 \$
- location d'école	59 600 \$

2. d'autoriser le directeur d'arrondissement à procéder aux virements de crédits nécessaires à la poursuite des opérations dans le cas de dépassement des budgets prévus.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1144575002

**CA14 14 0450**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 350\$ à 29 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du Conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ au Conseil communautaire Solidarités Villeray (projet Villeray dans l'Est) pour leur fête de Noël, 250 \$ à la Maison de quartier de Villeray pour leur activité de Noël, 500 \$ à la TOHU pour le Projet C-Vert 2014-2015; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension pour le magasin partage de Noël, 300 \$ à la Société d'Entraide des Femmes Helléniques pour leurs diverses activités, 300 \$ au Regroupement Interculturel de Parc-Extension (RIPE) pour leurs diverses activités, 300 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de la communauté paroissiale de Saint-Roch pour leurs diverses activités, 500\$ au Club de soccer Panellinios de Parc-Extension pour leur activité de Noël; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel pour le magasin partage de Noël,**

250 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG) pour leurs diverses activités, 250 \$ à l'Association Interculturelle de Saint-Michel (ASIS) pour leurs diverses activités, 300\$ à l'Association des locataires Voisins en Action pour leurs diverses activités, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour leurs diverses activités; **DISTRICT DE VILLERAY** : 300 \$ au Club de l'Âge d'Or du Parc Turin pour leurs diverses activités; 500 \$ au Patro Le Prevost pour le magasin partage de Noël, 500 \$ au Club de handball Celtique pour leur 40e anniversaire de fondation, 300 \$ à Les Habitations Lemman pour leurs diverses activités, 500 \$ au Comité des Fêtes de Villeray pour leurs diverses activités, 500 \$ au Conseil Communautaire Solidarités Villeray pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 500\$ au Patro Le Prevost pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans (l'Éco-Quartier Villeray), 500 \$ au Patro Le Prevost pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 500 \$ à la Maison de quartier Villeray pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 500\$ à Créations Etc. (Projet d'intervention Rousselot) pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 300\$ à l'Association des locataires de Boyer (Habitations Boyer) pour leurs diverses activités, 300 \$ à l'Association des locataires Jarry (Habitations Jarry) pour leurs diverses activités, 500 \$ à PACT de rue pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 500 \$ à Espace-Famille Villeray pour leur projet de lecture destiné aux jeunes de 0 à 12 ans, 300 \$ à l'Association des locataires du 8680, rue Berri pour leurs diverses activités, 300 \$ à la Résidence Alfredo-Gagliardi pour leurs diverses activités, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 350 \$ à 29 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit :

**DISTRICT DE FRANÇOIS -PERREAULT**

300 \$ au Conseil communautaire Solidarités Villeray (projet Villeray dans l'Est)  
 250 \$ à la Maison de quartier de Villeray  
 500 \$ à la TOHU

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**

500 \$ à Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension  
 300 \$ à la Société d'Entraide des Femmes Helléniques  
 300 \$ au Regroupement Interculturel de Parc-Extension (RIPE)  
 300 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de la communauté paroissiale de Saint-Roch  
 500 \$ au Club de soccer Panellinos de Parc-Extension

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL**

500 \$ à Mon Resto Saint-Michel  
 250 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG)  
 250 \$ à l'Association Interculturelle de Saint-Michel (ASIS)  
 300 \$ à l'Association des locataires Voisins en Action  
 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières

**DISTRICT DE VILLERAY**

300 \$ au Club d'Âge d'Or du Parc Turin  
 500 \$ au Patro Le Prevost  
 500 \$ au Club de handball Celtique  
 300 \$ à Les Habitations Lemman  
 500 \$ au Comité des Fêtes de Villeray  
 500 \$ au Conseil Communautaire Solidarités Villeray  
 500 \$ au Patro Le Prevost (à l'Éco-Quartier Villeray)  
 500 \$ au Patro Le Prevost  
 500 \$ à la Maison de quartier Villeray  
 500 \$ à Créations Etc. (Projet d'intervention Rousselot)  
 300 \$ à l'Association des locataires de Boyer (Habitations Boyer)  
 300 \$ à l'Association des locataires Jarry (Habitations Jarry)  
 500 \$ à PACT de rue  
 500 \$ à Espace-Famille Villeray  
 300 \$ à l'Association des locataires du 8680, rue Berri  
 300 \$ à Résidence Alfredo-Gagliardi

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CA14 14 0451**

**Autoriser une dépense additionnelle approximative de 168 821,53 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 1789 heures supplémentaires dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil, en vertu des résolutions CA12 14 0328 et CA12 14 0325 relativement à la location de trois autoniveleuses et de six dépanneuses avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 38 660,34 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 269 heures à un taux horaire de 125 \$ pour 1 autoniveleuse avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjugé à Remorquage Taz inc. en vertu de la résolution CA1214 0325, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 194 020,31\$ à 232 680,65 \$;
2. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 38 947,78 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 271 heures à un taux horaires de 125 \$ pour 1 autoniveleuse avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjugé à Claude Verreault en vertu de la résolution CA12 14 0325, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 194 020,31 \$ à 232 968,09 \$;
3. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 44 690,78 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 230 heures à un taux horaires de 169 \$ pour 1 autoniveleuse avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjugé à Transport Rosemont inc. en vertu de la résolution CA12 14 0325, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 262 315,46 \$ à 307 006,24 \$;
4. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 14 896,62 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 236 heures à un taux horaires de 54,90 \$ pour 2 dépanneuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjugé à Sciage Montréal inc. en vertu de la résolution CA12 14 0328, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 132 554,68 \$ à 147 451,13 \$;
5. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 31 626,00 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 483 heures à un taux horaires de 56,95 \$ pour 4 dépanneuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjugé à Remorquage Taz inc. en vertu de la résolution CA12 14 0328, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 275 008,70 \$ à 306 634,70 \$;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1146099001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA14 14 0452**

**Autoriser une dépense additionnelle approximative de 68 991,44 \$, taxes incluses, devant être assumée par l'arrondissement et une dépense additionnelle approximative de 364 630,57 \$, taxes incluses, à être assumée par le Service de la concertation des arrondissements, pour l'ajout de 3 939 heures supplémentaires dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil en vertu des résolutions CA12 14 0324 et CA12 14 0327, relativement à la location de huit tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 au site de disposition de la neige « Carrière Saint-Michel » Francon.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 40 024,35 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 553 heures à un taux horaire de 62,95 \$ pour la location de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjudgé à D.C. Excavation enr. en vertu de la résolution CA12 14 0327, adoptée à la séance du 2 octobre 2012;
2. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 25 581,94 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 250 heures à un taux horaire de 89 \$ pour la location d'un (1) tracteur-chargeur avec opérateur incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjudgé à Jean-Louis Blais en vertu de la résolution CA12 14 0324, adoptée à la séance du 2 octobre 2012;
3. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 3 385,15 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 25 heures à un taux horaire de 117,77 \$ pour la location de cinq (5) tracteurs-chargeurs avec opérateurs incluant entretien et accessoires, dans le cadre du contrat adjudgé à Excavation P. Huot inc., en vertu de la résolution CA12 14 0324, adoptée à la séance du 2 octobre 2012;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1146099002

---

#### CA14 14 0453

**Autoriser une dépense approximative additionnelle totale de 154 378,08 \$, taxes incluses, pour la location de quatre camions 12 roues avec opérateurs, pour le transport de la neige pour l'automne 2014 et l'hiver 2015, dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil en vertu de la résolution CA12 14 0326, le tout pour se prévaloir de l'option de renouvellement prévue aux documents de l'appel d'offres public no 12-12303.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense approximative additionnelle totale de 154 378,08 \$ \$, taxes incluses, pour la location horaire de quatre camions 12 roues avec opérateurs pour une durée totale 1800 heures, comprenant les frais d'entretien et accessoires, le cas échéant, pour le transport de la neige pour l'automne 2014 et l'hiver 2015, dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil en vertu de la résolution CA12 14 0326, adoptée à la séance du 2 octobre 2012, le tout pour se prévaloir de l'option de renouvellement prévue aux documents de l'appel d'offres public no 12-12303, comme suit :
2. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 74 503,80 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 900 heures à un taux horaire de 72 \$ pour la location de deux camions 12 roues, dans le cadre du contrat adjudgé à 9082-8179 Québec inc;
3. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 38 545,37 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 450 heures à un taux horaire de 74,50 \$ pour la location d'un camion 12 roues, dans le cadre du contrat adjudgé à 2734-6584 Québec inc;
4. d'autoriser une dépense approximative additionnelle de 41 328,91 \$, taxes incluses, pour l'ajout de 450 heures à un taux horaire de 79,88 \$ pour la location d'un camion 12 roues, dans le cadre du contrat adjudgé à E2R inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1141038007

**CA14 14 0454**

**Conclure des ententes entre la Ville et les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de conclure des ententes entre la Ville et les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1141069003

---

**CA14 14 0455**

**Ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal d'intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour assurer le respect du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements de la Ville de Montréal (03-096) pour l'immeuble situé au 7990, rue d'Iberville.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour assurer le respect du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements de la Ville de Montréal (03-096) pour l'immeuble situé au 7990, rue d'Iberville.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1141309018

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0456**

**Adopter le Règlement RCA14-14010 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015) ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du RCA14-14010 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015) » a été donné le 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA14-14010 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement numéro RCA14-14010 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1143121007

---

**CA14 14 0457**

**Adopter le Règlement RCA14-14012 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) ».**

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro RCA14-14012 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

d'adopter le Règlement RCA14-14012 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.02.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Mary DEROS, Frantz BENJAMIN, Elsie LEFEBVRE

VOTE CONTRE : Sylvain OUELLET

L'article 40.02 est adopté à la majorité, et il est

résolu en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1141038006

---

**CA14 14 0458**

**Adopter la résolution PP14-14013 visant une dérogation aux dispositions du Règlement de zonage (01-283) concernant les dimensions maximales d'une antenne de téléphonie cellulaire afin de permettre l'installation de trois antennes de type chandelle au toit du bâtiment situé au 600, rue Villeray, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement, et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 18 novembre 2014.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14013 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 novembre 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 8 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation est déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 18 novembre 2014;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 377 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'accorder une dérogation aux dimensions maximales d'une antenne afin de permettre l'installation de trois antennes de type chandelle au toit du bâtiment sis au 600, rue Villeray, et ce, aux conditions suivantes :
  - qu'aucun conduit ou équipement nécessaire au fonctionnement des antennes ne puisse être installé sur la façade principale du bâtiment;
  - que la hauteur maximale du dépassement au-dessus du toit de l'appentis existant soit de 3,2 mètres;
  - que la superficie des antennes, mesurée en élévation, soit d'au plus 0,7 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1145898017

---

**CA14 14 0459**

**Adopter le second projet de règlement RCA14-14005 intitulé « Règlement sur le lotissement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 18 novembre 2014.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement RCA14-14005 intitulé « Règlement sur le lotissement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » a été donné le 4 novembre 2014, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 novembre 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 8 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement RCA14-14005 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 18 novembre 2014;
2. d'adopter le second projet de Règlement sur le lotissement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1141010029

---

#### CA14 14 0460

**Adopter le second projet de résolution PP14-14012 visant la démolition du bâtiment existant aux 250-260, rue Gary-Carter ainsi que la construction d'un bâtiment mixte de 5 et 6 étages destiné à accueillir 105 logements et des espaces commerciaux de la catégorie C.1(2) en dérogation aux usages prescrits ainsi qu'à la proportion minimale de maçonnerie en façade, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement, et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 18 novembre 2014.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 novembre 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, du 8 novembre 2014;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 18 novembre 2014;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 81 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la démolition du bâtiment existant sis aux 250 à 260 de la rue Gary-Carter et une dérogation aux usages commerciaux lourds (C.6(2)B, C.7A) et industriel (I.2C) prescrits ainsi qu'à la proportion minimale de maçonnerie en façade afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 5 et 6 étages destiné à accueillir 105 nouveaux logements et des espaces commerciaux de la catégorie C.1(2) au rez-de-chaussée, et ce, aux conditions suivantes :
  - que l'implantation au sol du bâtiment soit limitée à 55 %;
  - que la proportion minimale de maçonnerie, pour les façades sur rues, soit de 70 %;
  - qu'une superficie minimale équivalente à 40 % de l'ensemble de la propriété soit couverte de végétaux plantés en pleine terre;
  - que le volume implanté dans la portion sud du lot et desservi par des coursives extérieures soit d'une hauteur maximale de 5 étages;
  - que le 6<sup>e</sup> étage, dans le prolongement de la rue Gary-Carter, observe un recul minimal de 8 mètres par rapport au coin le plus rapproché de l'immeuble de la limite de propriété (est);
  - qu'un espace commercial de la catégorie C.1(2) et d'une superficie d'environ 150 mètres carrés soit aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment, à l'angle des rues Gary-Carter et Mile End, et que cet espace serve à l'implantation d'un ou de commerce(s) de proximité;
  - qu'au moins deux locaux distincts destinés à des usages commerciaux de la catégorie C.1(2) et totalisant une superficie d'au moins 190 mètres carrés, soient aménagés au rez-de-chaussée du bâtiment, sur la rue Mile End;
  - que la superficie d'affichage soit limitée à 1 mètre carré par façade, par établissement et que les enseignes soient intégrées à l'architecture du bâtiment;
  - que le maximum de logements pour le nouveau bâtiment soit fixé à 105;
  - qu'au moins 15 % des logements soient des logements familiaux incluant un minimum de 3 chambres à coucher;
  - qu'au plus 40 % des logements n'offrent qu'une seule chambre à coucher;

- que soit planté un minimum de 9 arbres sur la propriété privée;
- que l'ensemble des équipements mécaniques soient installés au toit du bâtiment, en retrait d'au moins deux fois leur hauteur par rapport aux plans de façade, et dissimulés derrière des écrans intégrés à l'architecture du bâtiment de manière à ce qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique;
- qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur une construction hors toit;
- qu'un espace soit prévu, en cour latérale dans le prolongement de la rue Mile End, pour recevoir les conteneurs nécessaires à chacun des trois types de collectes (recyclage, déchets, composte);
- que les seuls matériaux de parement extérieur permis soient la maçonnerie et le panneau métallique;
- que les entrées principales au bâtiment, sur Gary-Carter et Mile End, soient traitées de manière contemporaine et distinctive;
- que les ratios de cases de stationnement pour vélo et pour automobile soient d'au minimum 0,75 case/logement;
- que le projet fasse l'objet, avant l'émission du permis de construction (le cas échéant), d'une analyse en vertu du règlement sur les PIA (zone 30 - De Castelnau).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1145898015

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA14 14 0461**

**Adopter le premier projet de résolution PP14-14014 relatif à l'occupation du local situé au 7659, rue Saint-Denis à des fins de « restaurant » à titre d'usage autorisé en ajout à l'usage « débit de boissons alcooliques » déjà autorisé en droit acquis, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 7659, rue Saint-Denis à des fins de « restaurant » à titre d'usage autorisé aux conditions suivantes :
  - que tous les équipements mécaniques extérieurs nécessaires à l'usage projeté soient situés sur le toit et non visibles de la rue. Aucun conduit ou équipement sur le mur avant ou arrière;
  - que les demandes du certificat d'occupation et du permis de transformation soient déposées dans les 12 mois suivant la mise en vigueur du projet particulier. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui vise le présent dossier sera nulle et sans effet.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1146495011

---

**CA14 14 0462**

**Adopter le premier projet de résolution PP14-14015 relatif à une dérogation aux usages commerciaux (C.2C : 18,21,31-39,42) et industriels (I.3(2) et I.3(3)) prescrits afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 7250, rue Mile End, à des fins de restaurant, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 348 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation aux usages commerciaux et industriels prescrits afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 7250, rue Mile End, à des fins de restaurant, et ce, aux conditions suivantes :
  - limiter l'usage restaurant à une superficie totale de 600 mètres carrés au rez-de-chaussée du bâtiment concerné;
  - que les usages de café-terrasse ne soient rattachés qu'exclusivement aux établissements de restauration;
  - limiter à 50 m<sup>2</sup> tout nouveau café-terrasse accessoire aux usages restaurants;
  - que l'affichage soit limité à 1 mètre carré par façade, par établissement.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1145898025

---

**CA14 14 0463**

**Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé 911, rue Jean-Talon, de l'obligation de fournir trois unités de stationnement exigées selon la réglementation en vigueur pour l'occupation du bâtiment à des fins de maison de la culture et de bureaux.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 911, rue Jean-Talon Est, de l'obligation de fournir trois unités de stationnement exigées selon la réglementation en vigueur pour l'occupation du bâtiment à des fins de maison de la culture et de bureaux.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141010034

---

**CA14 14 0464**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement à l'ajout d'un 3e étage qui déroge à la hauteur maximale prescrite en mètres et en étages selon la règle d'insertion, pour le bâtiment situé au 8085, rue Saint-André.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'ajout d'un 3e étage qui déroge à la hauteur maximale prescrite en mètres et en étages selon la règle d'insertion, pour le bâtiment situé au 8085, rue Saint-André.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 novembre 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 novembre 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement à la hauteur maximale prescrite en mètres et en étages selon la règle d'insertion afin de permettre l'ajout d'un troisième étage pour une hauteur maximale de 10,78 mètres pour le bâtiment situé au 8085, rue Saint-André.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1146495014

---

**CA14 14 0465**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 330 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement à la construction d'une marquise dans un secteur résidentiel et qui déroge à la saillie maximale de 1,5m pour le bâtiment situé au 400, rue Jarry Ouest.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la construction d'une marquise dans un secteur résidentiel et qui déroge à la saillie maximale de 1,5m pour le bâtiment situé au 400, rue Jarry Ouest.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 novembre 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension, édition du 15 novembre 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 330 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement à la saillie maximale pour une marquise, par rapport au plan de façade le plus rapproché de la voie publique, afin d'autoriser la construction d'une marquise pour le bâtiment situé au 400, rue Jarry Ouest dont la saillie est de 1,7 mètre au lieu du 1,5 mètre autorisé.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1146495012

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA14 14 0466**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 89 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement à l'apparence d'un bâtiment dans le cadre de la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'apparence d'un bâtiment dans le cadre de la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 novembre 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 novembre 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 89 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à l'apparence d'un bâtiment dans le cadre de la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis en permettant l'installation d'un revêtement en bois de cèdre sur le mur adjacent à l'entrée principale du rez-de-chaussée.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1141385063

---

**CA14 14 0467**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne en saillie sur le bâtiment situé au 7659, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000741471.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés 1/2 et 2/2, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 octobre 2014 et visant l'installation d'une enseigne en saillie sur le bâtiment situé au 7659, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000741471.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1146495010

---

**CA14 14 0468**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA14 14 0127 de ce conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue St-Denis. Demande de permis 3000901888.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-300, A-301 et F-101 préparés par Claude Lafrance, stagiaire en architecture, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 novembre 2014 visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA 14 140127 de ce conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000901888.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1141385061

---

**CA14 14 0469**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection du parapet du mur nord du bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault. Demande de permis 3000902778.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A1 à A3 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 novembre 2014 visant la réfection du parapet du mur nord du bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault. Demande de permis numéro 3000902778.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1141385060

---

**CA14 14 0470**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans relatifs à des travaux de transformation, d'aménagements paysagers et d'aménagement des aires de stationnement de la propriété située au 911, rue Jean-Talon Est. Demande de permis 3000769618.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans réalisés par Éric Gauthier, architecte, et Julie St-Arnauld, architecte paysagiste, datés du 7 et du 28 octobre 2014 et déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 novembre 2014 relatifs à des travaux de transformation, d'aménagements paysagers et d'aménagement des aires de stationnement de la propriété située au 911, rue Jean-Talon Est (demande de permis 3000769618), aux conditions suivantes :

- que les sentiers soient relocalisés à l'extérieur des rayons de protection des arbres et que le plan d'aménagements paysagers définitifs fasse l'objet d'approbation par la Division des parcs de l'arrondissement;
- que les fils servant à alimenter le transformateur sur socle soient localisés à l'extérieur des rayons de protection des arbres existants;
- qu'aucune activité de construction soit effectuée sous la cime et dans la limite des rayons de protection des arbres;
- que la couleur de l'écran qui entourera les équipements mécaniques au toit soit révisée de façon à s'harmoniser avec la couleur du bâtiment qui est de couleur brune;
- que l'écran en aluminium opaque de couleur grise qui sera installé autour de l'enclos à déchets soit remplacé par une clôture architecturale opaque dont la couleur s'harmonise avec celle du bâtiment;
- que le socle d'Hydro-Québec soit entouré d'un écran végétal sur trois de ses côtés;
- qu'aucun nouvel équipement mécanique ne soit visible d'une voie publique.

et selon la suggestion suivante :

- que la superficie des surfaces minérales face à la rue Jean-Talon soit réduite en les substituant par des bandes végétalisées et que ces modifications fassent l'objet d'approbation par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1141010033

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0471**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant la réfection de la maçonnerie en façade du bâtiment situé aux 7497-7499, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000895720.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 01 préparé par Maçonnerie Rainville et Frères inc., déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 novembre 2014 visant la réfection de la maçonnerie en façade du bâtiment situé aux 7497-7499, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000895720.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1141385062

---

**CA14 14 0472**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement du pavillon de l'entrée par une marquise sur le bâtiment situé au 400, rue Jarry Ouest. Demande de permis 3000897848.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A101 et A110 datés du 14 octobre 2014, préparés par la firme d'architecture L'Oeuf, et le plan S-04 daté du 18 juillet 2014 préparé par Simon Claude, ingénieur, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 novembre 2014 et visant le remplacement du pavillon de l'entrée par une marquise sur le bâtiment situé au 400, rue Jarry Ouest (demande de permis 3000897848).

Adopté à l'unanimité.

40.17 1146495013

---

**CA14 14 0473**

**Nommer cinq nouveaux membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de nommer pour un premier mandat de deux ans, à compter du 4 décembre 2014, quatre membres réguliers, soit :
  - Natalia Bojovic
  - Claude Couillard
  - Viktoria Gimbe
  - Christophe-Hubert Joncas à titre de membres réguliers
2. de nommer pour un premier mandat de deux ans, à compter du 4 décembre 2014, un membre suppléant, soit :
  - Kim Pariseau

- de prévoir des jetons de présence de 50 \$, par assemblée du comité consultatif d'urbanisme, pour les membres présents ayant droit de vote et ce, jusqu'à un maximum de 15 séances par années.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1141010020

---

**CA14 14 0474**

**Dépôt à la direction du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2013.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prendre acte du dépôt à la direction du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1146415001

---

**Levée de la séance**

À 22 h 10 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2015.